

## Ce que l'on doit savoir sur la conversion salariale durant un congé sabbatique

---

Information partagée par Daniel Lefebvre (Bureau de la vice-rectrice recherche) 15-01-2013<sup>1</sup>

- ✓ Il est important de se rappeler qu'il y a deux processus distincts :
  - Le processus d'approbation du congé sabbatique par la faculté d'appartenance et l'Université
  - Le processus de demande de « Conversion salariale durant un congé sabbatique »
  
- ✓ Processus de « Conversion salariale durant un congé sabbatique » :
  - Pour être éligible, vous devez être en congé sabbatique approuvé par l'Université selon les politiques et procédures établies dans la convention collective (Voir l'Article 26 de la convention collective de 2008-2011 [2012 à venir]) :
    - Convention collective de 2008-2011 :  
<http://www.rh.uottawa.ca/fichiers/conventions/APUO/APUO-2008-2011-final.pdf>
    - Conventions collective entre l'Université d'Ottawa et l'APUO :  
<http://www.rh.uottawa.ca/politiques/conventions/apuo.php>
  - La demande de « Conversion salariale durant un congé sabbatique » doit être soumise au Service de gestion de la recherche (SGR) au **minimum 3 mois avant** la date de début du congé sabbatique.  
[http://www.sgr.uottawa.ca/subventions/gest\\_subvention/interne/conge\\_sabbatique.asp](http://www.sgr.uottawa.ca/subventions/gest_subvention/interne/conge_sabbatique.asp)
  - La demande doit inclure :
    - Un formulaire RE dûment signé;
      - Instructions : <http://www.sgr.uottawa.ca/mformulaires/index.asp>
      - Formulaire : <https://web30.uottawa.ca/v3/ams/default.aspx>
    - Une courte description du projet de recherche à effectuer durant le congé sabbatique (cette description doit permettre une évaluation de la recherche à être effectuée);
    - Une description des activités prévues lors du congé en fonction du projet de recherche présenté;
    - Un budget de recherche (projection budgétaire) en fonction des activités prévues lors du congé et du projet de recherche présenté;
    - Une justification budgétaire en fonction du budget présenté;
    - Un Curriculum Vitae à jour (format OCGS)

Ceci devrait être un document de 5 à 6 pages au plus

- À la réception de la demande complète, l'université procédera à une évaluation du projet de recherche, des activités et des budgets soumis afin de déterminer la pertinence du projet et des budgets en fonction des activités de recherche présentées.
  
- Suite à cette évaluation et décision, le chercheur, la faculté et le service de la paie seront avisés par le SGR via courriel;
  - **Chercheur** : pour son information et sa **documentation à conserver** en fonction de la loi de l'impôt;
  - **Faculté** : pour information et dossier du chercheur;

---

<sup>1</sup> Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

## Ce que l'on doit savoir sur la conversion salariale durant un congé sabbatique

- **Service de la paie** : afin de modifier les systèmes corporatifs au niveau salarial et de délivrer les documents officiels (T4 et T4A) pour la déduction; Exemple: si le chercheur gagne 100 000 \$ annuellement et a demandé de convertir 25% de son salaire en tant que financement subventionnaire, à la fin de l'année, il recevrait un T4 pour 75 000\$ de salaire et un T4A pour 25 000\$ de financement subventionnaire.

Vous pouvez soit demander de recevoir un montant forfaitaire au début de votre sabbatique ou de le distribuer au prorata durant la période de votre sabbatique dans votre **compte bancaire personnel**. Ce financement n'est pas dirigé vers votre compte de recherche universitaire.

Il est également important de considérer « l'année de calendrier » dans votre planification. Puisqu'une grande majorité de sabbatiques sont de juillet à juin, ils sont dans deux années fiscales gouvernementales. Pour des raisons d'impôts, les dépenses de recherche budgétisées devront donc être planifiées et déclarées dans l'année fiscale qu'elles auront été effectuées.

Le chercheur se doit de justifier à Revenu Canada (via son comptable et sa déclaration de revenus annuelle) les dépenses de recherche imputables à la déduction approuvée par l'Université. Il est fortement recommandé de **garder tous les reçus originaux** (ceux-ci n'auront peut-être pas à être soumis, mais devraient être gardés pour toute future vérification possible par Revenue Canada).

Conseil important: il est suggéré que vous écriviez une brève description sur le reçu (ou attachez une note) pour justifier les dépenses à la lumière de vos activités de recherche. Ces notes explicatives seront TRÈS UTILES dans le cas d'une vérification (si tel est le cas).

Votre comptable a les formulaires nécessaires à compléter lors de la production des déclarations de revenus. Il existe un formulaire spécifique à compléter pour les dépenses de recherche dans lequel il faudra ventiler chaque dépense.

Un défi dont il faut être conscient: Démontrer que vous avez payé le salaire des étudiants étrangers à partir de la portion de votre salaire convertie.

Conseil important: Assurez-vous d'avoir un plan de travail ou un contrat. Ce défi n'existe pas avec les étudiants embauchés au Canada.

Tout montant de la conversion salariale non justifié par des dépenses via la déclaration de revenus redeviendra un montant imposable pour le chercheur.

Exemple: dans une « année de calendrier » précise (rappel: nous travaillons avec les années gouvernementales [janv. – déc.]) si vous avez seulement dépensé 20 000\$ de votre conversion de 25 000\$. Les 5 000\$ restants deviendront imposables durant CETTE année.

### Points importants à considérer

- Il est fortement recommandé de ne pas excéder 30% du salaire durant la période de congé (donc si le salaire durant le congé est réduit à 75% du salaire annuel, une somme représentant 30% du 75% est habituellement acceptable) en déduction salariale;
    - Note – si le pourcentage est plus élevé, Revenu Canada pourrait questionner la façon dont le chercheur peut survivre sur, disons, 50% de son 75% du salaire normal.
  - Le projet de recherche et les activités reliées au projet durant la période de congé doivent être présentés de façon à ce que le comité universitaire puisse évaluer les activités présentées en relation avec le projet de recherche soumis et la projection budgétaire;
  - La projection budgétaire doit être justifiée en fonction des activités de recherche et être raisonnable.
  - La déclaration de revenus se fait au Canada, même si on est temporairement à l'étranger.
  - Puisque la majorité des gens prendront le congé pendant 12 mois qui seront répartis sur 2 années fiscales, il est important de tenir compte de ces années fiscales gouvernementales (janvier à décembre) dans la planification du congé et des activités de recherche durant ce congé.
- ✓ Dépenses éligibles:
- Dépenses directes de recherche durant le congé
  - Dépenses de conférences : celles-ci doivent être justifiées en fonction du projet de recherche présenté.
  - Dépenses de logement :
    - Dépenses de courts séjours acceptables (1 mois ou moins) afin de se trouver un logement à plus long terme (**pour le chercheur principal** seulement). Les dépenses du premier mois peuvent toujours être considérées comme un voyage sur le terrain, même si vous ne revenez pas.
    - Dans des cas exceptionnels : à la réception d'une confirmation officielle écrite que l'institution qui accueille le chercheur n'est pas en mesure de lui assigner un espace de travail à l'institution (un bureau), un maximum de 25% du total des frais de logement à long terme pourrait être inscrit. Est-ce que les équipements de bureau sont des dépenses acceptables en tant que dépenses de recherche? Cela dépend de la localisation. Si vous êtes accueilli par une institution, ceux-ci devraient vous être donnés. Si vous n'êtes pas accueilli par une institution, vous pouvez réclamer 20%-25% du coût du logement à long terme comme bureau.
    - Conseil important: Aidez des lettres de support qui disent que l'institution ne peut pas vous fournir un bureau. Revenu Canada est plus clément que les trois-conseils pour les fournitures de bureau. Ceci inclut aussi le matériel informatique. Les logiciels doivent être justifiés sur la base de votre recherche (par exemple, il y aurait problème avec des logiciels achetés par l'Université elle-même, ex : Microsoft suite). Bref, vous devez justifier que chaque dépense est liée à votre recherche et à vos activités de recherche.

## Ce que l'on doit savoir sur la conversion salariale durant un congé sabbatique

---

- Dépense de voyage / transport :  
Pour les activités de recherche seulement (« Field trips ») entre le lieu de résidence et l'activité de recherche. Frais de subsistance? Les courts séjours pourraient être considérés comme une activité de recherche (« Field trip »). Lorsque cela devient un séjour plus long (plus d'un mois), le logement et la nourriture ne sont plus des dépenses acceptables.
  - Pour se rendre à destination durant le congé (un aller-retour). Si vous vouliez vous y rendre par voiture au lieu que par avion (pour accommoder la famille), les dépenses acceptables seraient l'option la moins chère (Billet d'avion pour le chercheur vs. Dépenses de voiture et hôtel pour le chercheur). S'il y a des équipements à envoyer aussi, ceci pourrait être ajouté aux coûts.
  - Vous avez une période de 2 mois avant le début de votre congé sabbatique pour chercher du logement (et pour que ces dépenses soient éligibles).
- ✓ **Dépenses non-éligibles :**
- Dépenses de logement à long terme (frais de location d'appartement, téléphone, électricité ou autre) lors d'un séjour prolongé durant le congé
  - Location de voiture durant le congé
  - Dépenses pour la famille (transport, logement, nourriture, etc.).

**Exemple :** Quelqu'un a demandé de convertir une partie de son salaire pour passer 12 mois dans les Bahamas pour écrire un livre. L'Université aurait de la difficulté à justifier ceci à Revenu Canada : quelle est la valeur ajoutée? Le Service de gestion de la recherche veut que toutes les demandes soient acceptées.

### Autres questions qui ont été posées:

- Est-ce nécessaire d'être le chercheur principal d'un projet de recherche pour convertir une partie de son salaire? *Oui*
- Au lieu de vivre à l'étranger, qu'en serait-il de répéter des voyages répétés sur le terrain avec court séjour (fin de semaine) à Ottawa? *Revenue Canada refusera cela. Pour les voyages sur le terrain, vous devez être de retour dans votre lieu de résidence permanent (celui-ci pourrait être ailleurs durant votre sabbatique) pour au moins un mois.*
- Combiner la conversion salariale avec du financement du CRSNG; est-ce qu'un exclu l'autre? *Non, toutefois, vous demanderiez probablement pour une plus petite conversion salariale. Tout doit être réclamé à la bonne source. Ne réclamer pas 2 fois – l'approche prorata est OK.*
- Qu'en est-il de dépenses de surplus inattendus durant le sabbatique, ex: l'institution ne peut plus vous fournir un bureau? *Vous devez envoyer une confirmation au Service de gestion de la recherche (TBT 159) pour ajuster le montant de la conversion. Le SGR avisera à son tour le bureau de la paie pour ajuster les montants.*
- *Un participant a appris des ressources humaines que les bénéficiaires sont encore couverts quand vous êtes à l'étranger. Si vous devez payer pour de l'assurance additionnelle, ceci serait une dépense acceptable (pour le chercheur, non pas pour la famille).*
- Avez-vous besoin de présenter durant une conférence pour justifier le coût de celle-ci? *Non, vous devez simplement faire un lien entre la conférence et votre recherche.*
- Doit-on justifier le réseautage? Par exemple, une relation professionnelle, telle qu'aller visiter un collègue en Belgique pour préparer un nouveau projet de recherche? *C'est éligible. Il serait mieux d'indiquer la discipline du chercheur, pourquoi vous le rencontrer, etc. Fournissez toutes les informations pour faire le lien avec votre recherche (évitez de donner l'impression de partir en vacances).*
- Est-ce qu'on peut faire venir quelqu'un au lieu d'aller sur le terrain? *Oui, par exemple, faire venir un expert qui pourrait aussi donner une conférence pendant la visite.*
- J'ai une collecte de donnée multi-site. Est-ce que je peux inclure les dépenses de voyage à ces sites? *Oui.*
- J'ai un projet en déroulement (non financé par le CRSH) et j'ai proposé un projet différent pour mon sabbatique. Est-ce que je peux demander une conversion salariale dans ce cas? *Oui, lorsque vous soumettez votre demande, expliquez la différence entre les projets.*